

## MARCHE DE COTATION

### APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 FÉVRIER 2020 DU TRANSFERT DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ FLEURY MICHON D'EURONEXT VERS EURONEXT GROWTH

Pouzauges, le lundi 17 février 2020 : « Le projet de transfert de la cotation des titres de Fleury Michon du marché réglementé d'Euronext Paris compartiment C vers Euronext Growth a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 14 février 2020. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 février 2020 a pris la décision de mettre en œuvre le transfert des titres de la société. »

#### Motifs du transfert

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 17 février 2020, a décidé de mettre en œuvre ce transfert.

Le projet a pour objectif de permettre au groupe Fleury Michon de réduire les contraintes associées au marché Euronext et les moyens engagés pour y répondre. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille et aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Sous réserve de l'accord d'Euronext, la cotation de la société Fleury Michon sur Euronext Growth s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

#### Conséquences du transfert

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe souhaite informer ses actionnaires de certaines conséquences d'un tel transfert (liste non exhaustive) :

En matière d'information financière périodique :

- Allongement du délai de publication du rapport semestriel, incluant les états financiers consolidés semestriels, à 4 mois maximum suivant la clôture du semestre (au lieu de 3 mois sur Euronext) et dispense de la revue limitée des Commissaires aux comptes ;
- Sur Euronext Growth, la société a le libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. Sur ce point, le groupe Fleury Michon maintient aujourd'hui ses pratiques précédentes et donc continue à appliquer le référentiel comptable IFRS.

En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- Sauf dérogation, la protection des actionnaires minoritaires de la société est assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
- Les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché en termes d'évolution de l'actionnariat que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), des seuils de 50% et 95% du capital ou des droits de vote.

Cependant, conformément à la loi, la société Fleury Michon S.A. restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter du transfert sur Euronext Growth, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

En matière d'information permanente :

- Fleury Michon continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant le Groupe, conformément au règlement européen sur les abus de marchés (Règlement MAR). Les dispositions de ce règlement, notamment en matière de déclaration des transferts sur les titres des dirigeants, resteront également applicables.

## Calendrier indicatif du transfert sur Euronext Growth Paris (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris S.A.)

- 9 janvier 2020 après bourse : Diffusion d'un communiqué sur l'opération envisagée ;
- 14 février 2020 : Assemblée Générale Mixte de la société Fleury Michon S.A. ;
- 17 février 2020 : Conseil d'administration mettant en œuvre le transfert. Diffusion d'un communiqué relatif au transfert ;
- 25 mai 2020 : Date indicative de radiation d'Euronext et transfert sur Euronext Growth.

Fleury Michon S.A. est accompagnée dans son projet de transfert sur Euronext Growth par CIC Market Solutions en tant que listing sponsor.

### Contact communauté financière :

Jean-Louis ROY, Directeur administratif & financier  
Tel : 02 51 66 30 20 - [infos.finances@fleurymichon.fr](mailto:infos.finances@fleurymichon.fr)

### Contact media :

Camille Madec

[Camille.madec@publicisconsultants.com](mailto:Camille.madec@publicisconsultants.com) - 07.86.42.95.15

### PROCHAIN RENDEZ-VOUS

7 avril 2020 après Bourse  
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2020 et Résultats 2019

[www.fleurymichon.fr](http://www.fleurymichon.fr)



Fondée en 1905, Fleury Michon est aujourd'hui encore une entreprise familiale et indépendante de taille intermédiaire. Elle est implantée en France, en Italie, en Espagne, en Slovénie, aux Pays-Bas et au Canada. Les 3 900 collaborateurs sont rassemblés autour du projet d'entreprise « Aider les Hommes à manger mieux chaque jour » : redéfinir les contours d'un modèle alimentaire vertueux pour tous les acteurs, qui rémunère mieux les éleveurs et les agriculteurs, qui favorise les pratiques qualitatives plutôt que la course aux prix bas, créant ainsi de l'emploi sur les territoires et permettant une alimentation plus saine, plus gourmande et qui préserve les écosystèmes.

L'action Fleury Michon (codes : ISIN FR 0000074759, Reuters FLMI PA, Bloomberg FLE FP) est cotée sur Euronext Paris, Eurolist C et est éligible PEA PME.

 **Gaïa rating 2019 : 27<sup>ème</sup> rang/230, 3<sup>ème</sup> valeur alimentaire - <http://www.gaia-rating.com>**